



Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale
3003 Bern

BRBae2/1.6.1990

B R E S I L

Visite de Monsieur le Conseiller fédéral Delamuraz au Brésil
(semaine du 2 juillet 1990)

P R O P R I É T É I N T E L L E C T U E L L E

Note d'information à l'appui de la "speaking note"

1. GATT/ TRIPS:

Le Brésil fait partie des "hardliners" (avec, entre autres, l'Inde, la Colombie, l'Egypte) qui se sont fixé pour but de bloquer la négociation. Avec 13 autres pays en développement, le Brésil a signé un projet d'accord TRIPS (Trade-Related Aspects of Intellectual Property Rights) sans ancrage dans l'accord général contenant deux parties: l'une est consacrée à la contrefaçon et à la piraterie, l'autre, très diluée, aux normes et à l'enforcement. Le Brésil continue donc de vouloir séparer la contrefaçon de la propriété intellectuelle. Lors des discussions prévues en juillet, il serait très important de faire comprendre au gouvernement brésilien que ses manoeuvres de sabotage sont inutiles; en effet, le fait d'aboutir à un consensus à la fin du Round et l'adhésion à cet instrument sont deux choses différentes. La Suisse ne requiert pas la ratification immédiate de la part de tous les pays, mais souhaite que le Brésil ne compromette pas a priori la possibilité d'obtenir un résultat satisfaisant.

Lors de discussions bilatérales informelles avec la délégation brésilienne, celle-ci a pourtant laissé entendre qu'un assouplissement de sa position n'était pas exclue, mais qu'il ne fallait pas s'attendre à des changements avant la fin du Round.

2. OMPI:

A l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), le Brésil joue au défenseur des pays en développement (contre les pays industrialisés) et de l'OMPI (contre le GATT). Les Brésiliens sont un facteur à ne pas négliger, vu qu'ils essaient, avec l'Inde, d'obtenir le rôle de "leader" dans le groupe 77 (groupe des pays en développement).

3. Contacts informels:

Des contacts informels que nous avons eu lors des négociations au GATT, nous relèverons les points suivants:

- Le Brésil souligne le fait qu'il n'est pas prêt à se laisser intimider par des pressions unilatérales (allusion aux USA et à leur procédure selon la section 301 du Trade Act).
- L'attitude dure du gouvernement brésilien est due en partie au fait que l'industrie chimique nationale est influente et tient à préserver sa part du marché intérieur brésilien.
- Le Brésil est encore très dépendant d'une bonne coopération internationale. Il serait dès lors utile de lui faire comprendre que, même si nous sommes intéressés à sa participation à un système multilatéral comprenant un nombre de pays le plus élevé possible, il n'est pas question que nous nous laissions impressionner au point d'abandonner nos ambitions en matière de propriété intellectuelle.



Bundesamt für geistiges Eigentum (BAGE)
Office fédéral de la propriété intellectuelle (OFPI)
Ufficio federale della proprietà intellettuale (UFPI)

MJJ

3003 Bern
Einsteinstrasse 2
☎ 031 / 61 49 67

Telex 912805 bage ch
Telefax 031 - 61 48 95
PC 30-4000-1

le 5 juin 1990

U. Zeichen
N. réf.
N. rif.
☎ 031 / 61

I. Zeichen
V. réf.
V. rif.

I. Nachr. vom
V. lettre du
V. lettera del

Bundesamt für Aussenwirtschaft	
711	BR 03ae 2100 821
EE	
R	- 5. JUNI 1990
3003	Bern
Kopie an	

Département fédéral de
justice et police
Secrétariat général
A l'att. de M. D. de Pury (OFAEE)
Palais fédéral Ouest

**Concerne: Visite de M. le Conseiller fédéral Delamuraz
au Brésil (semaine du 2 juillet 1990)**

Monsieur

En réponse à votre lettre du 23 mai 1990, nous vous envoyons ci-joint une "speaking note" accompagnée d'une note d'information concernant la propriété intellectuelle en vue du voyage de M. le Conseiller fédéral Delamuraz au Brésil le 2 juillet 1990.

Nous ajoutons également le projet d'accord TRIPS soumis par 14 pays en développement (voir note d'information) ainsi qu'une lettre de notre ambassade à Brasilia.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Office fédéral
de la propriété intellectuelle
Service juridique III

p.o. M. Baechli

T.-L. Tran Thi

Annexes mentionnées





Bundesamt für geistiges Eigentum
Office fédéral de la propriété intellectuelle
Ufficio federale della proprietà intellettuale
3003 Bern

BRBae1/1.6.1990

Visite de Monsieur le Conseiller fédéral Delamuraz au Brésil
(semaine du 2 juillet 1990)

SPEAKING NOTE

1. De même que le Brésil, la Suisse partage le point de vue que la propriété intellectuelle constitue un des grands défis de ces prochaines années. Le gouvernement suisse salue dès lors toutes les initiatives visant à consolider et à améliorer la coopération avec le Brésil dans ce domaine.
2. La Suisse est convaincue du fait qu'un niveau de protection élevé des droits de propriété intellectuelle est un élément indispensable d'une économie mondiale de plus en plus globale. En effet, une protection adéquate implique une stimulation des investissements et constitue une base permettant le transfert de techniques vers d'autres pays. D'autre part, l'absence de protection a pour effet de détourner les investissements, la recherche et le développement vers des marchés qui offrent les conditions requises, encourageant par ce fait la formation de blocs économiques ainsi qu'une dépendance régionale accrue.
3. Afin d'éviter ces conséquences néfastes, la Suisse accorde une grande importance aux négociations du groupe TRIPS (Trade Related Aspects of Intellectual Property Rights) au sein de l'Uruguay Round au GATT et considère que le succès de tout le Round dépendra du résultat qui sera obtenu dans ce groupe. Toutefois, certains pays, dont notamment le Brésil, sont d'avis qu'un niveau de protection élevé sur le plan international n'est pas opportun. Dès lors, ils ne contribuent pas de manière constructive aux efforts engagés par les pays souhaitant améliorer le processus économique multilatéral en général et la protection de la propriété intellectuelle en particulier. La Suisse reconnaît les besoins et la situation actuelle des pays en développement et elle est d'avis qu'il est nécessaire d'en tenir compte. D'autre part, elle est surprise de rencontrer une résistance parfois considérable face à des mesures qui, à moyen et long terme, seront favorables à une économie mondiale transparente et ouverte à tous les pays. C'est pourquoi la Suisse invite le gouvernement brésilien à reconsidérer certaines de ses positions et elle salue toutes les initiatives visant, sinon à soutenir, tout au moins à respecter les efforts entrepris par ceux qui s'engagent à développer la transparence et la croissance économique tant sur le plan national qu'international.